

DIRECTION ENVIRONNEMENT PROXIMITE
SERVICE DU DOMAINE PUBLIC
PE/SR - n° 2022-220

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE VANDŒUVRE**

ARRETE TEMPORAIRE

**CIRCULATION ET STATIONNEMENT
QUARTIER TOURTEL**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VANDŒUVRE,

VU les Lois n° 82.213 et 82.623 des 2 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-24 L et L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment ses articles L 411-1, R 417-1 à R 417-13,

VU le Règlement de Police Municipale du 20 Mars 1973,

CONSIDERANT les mesures à instaurer pour faciliter le déroulement de la manifestation organisée par les Amis de Tourtel (vide grenier et concert) **QUARTIER TOURTEL à VANDŒUVRE.**

ARRETE :

ARTICLE 1 – A compter du **MERCREDI 13 JUILLET 2022 à partir de 18h et jusqu'au JEUDI 14 JUILLET 2022 toute la journée**, les mesures suivantes seront mises en application :

- **RUE RAYMOND POINCARE, RUE EMILE ZOLA ET RUE GEORGES CLEMENCEAU**, la circulation sera interdite, sauf pour les services de secours.
- **RUE RAYMOND POINCARE**, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant à partir du N° 74 / 97 en partie haute et jusqu'au N° 22 / 21 en partie basse.
- **RUE GEORGES CLEMENCEAU**, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant du N° 50 / 53 au carrefour de Tourtel et en partie basse de la rue Emile Zola (de chaque côté des rues)

ARTICLE 2 - La signalisation et les déviations réglementaires seront mises en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux Lois en vigueur.

ARTICLE 4 - Les Services de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté n° 2022-220 (Suite) :

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté est adressée l'Association **LES AMIS DE TOURTEL** (59, rue Georges Clémenceau – 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY).

Fait à VANDŒUVRE, le 31 MAI 2022

Stéphane HABLOT,
Maire de Vandoeuvre-Lès-Nancy.